

Le 9 décembre 2015.

Mme. Barrau,
Mme. Bernicot,
M. Chazallon,
M. Deplanque,
Mme. Fouhety,
Mme. Hadidane,
Mme. Lamotte,
Mme. Laune,
M. Mammez,
Mme. Mexmes,
M. Onzon,
Mme. Pereira-Palos,
M. Santucci,
enseignants du collège Les Oliviers à Nîmes.

A Madame le Recteur de l'Académie de Montpellier
s/c du chef d'établissement.

Objet : Démission du Conseil Pédagogique et justification d'absence à la formation du 16/12/2015.

Madame le Recteur,

Nous vous adressons ce courrier suite à un courriel de M.Blum, Principal du collège Les Oliviers, datant du 3 décembre 2015, où nous apprenons qu'en tant que coordonnateurs et membres du Conseil Pédagogique de notre établissement nous sommes convoqués à une réunion de préparation de la réforme 2016, et suite également à la réception d'un ordre de mission confirmant cette convocation.

Quand nous avons accepté d'assumer bénévolement la fonction de coordonnateur, c'était pour faciliter de manière informelle la communication entre le chef d'établissement et les collègues de nos disciplines, par le biais, notamment, de notre participation au Conseil Pédagogique. L'article R. 421-41-3 du décret 2014-1231 du 22 octobre 2014 rappelle les compétences du Conseil Pédagogique dans un établissement : dispositifs locaux de coordination, d'aide, de besoins d'accompagnement, d'évaluation, de progression, d'orientation...

Il n'a jamais été question pour nous d'assumer des responsabilités supplémentaires, ni d'être convoqués à des réunions ou à des formations imposées en dehors de l'établissement. Nous n'avons d'ailleurs pas souvenir d'avoir signé un quelconque document nous engageant à assumer des fonctions spécifiques dans le cadre de ce rôle complémentaire à notre fonction principale de professeur. La convocation et l'ordre de mission que vous nous avez adressés pour cette formation nous semblent donc dévoyer l'esprit, le rôle, les missions et les compétences du conseil pédagogique telles que définies par le décret mentionné ci-dessus.

Par ailleurs, comme vous le savez, la réforme du collège reste rejetée par la quasi-unanimité de notre profession, qui la combat et ne cesse d'en demander l'abrogation. Nous ne souhaitons donc pas relayer les soit-disant bienfaits de cette réforme auprès des autres professeurs de notre établissement. Nous sommes donc au regret de vous présenter notre démission officielle en tant que coordonnateurs officiels et en tant que membres du Conseil Pédagogique.

Nous ne faisons donc pas partie du public désigné pour travailler sur la réforme le mercredi 16 décembre. Par conséquent, nous ne nous rendrons pas à la réunion prévue à cette date au collège Capouchine. En revanche, nous assurerons nos cours normalement le mercredi matin et nous assisterons à la réunion organisée le même jour par M.Blum, au collège Les Oliviers de 14h à 17h, dans le cadre du rattrapage de la deuxième journée de prérentrée.

Recevez, Madame le Recteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Noms et signatures :

ONZON
C. Bernicot
B. HADIDANE
SANTUCCI Thomas
MEXMES Isabelle
E. MAMMEZ
PEREIRA-PALOS
LAMOTTE Caroline
DEPLANQUE Fabien
BARRAU Anne
CHAZALLON
FOUHETY Françoise
LAUNE Sylvie